



# Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

*Michel Niezborala – Coordonnateur médicoteknique*

*Votre Partenaire Santé Travail*

- Article L4622-10
- **Les priorités des services de santé au travail sont précisées**, dans le respect des missions générales prévues à l'article L. 4622-2, des orientations de la politique nationale en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, d'amélioration des conditions de travail, ainsi que de son volet régional, et en fonction des réalités locales, **dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** conclu entre le service, d'une part, l'autorité administrative et les organismes de sécurité sociale compétents, d'autre part, **après avis des organisations d'employeurs, des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et des agences régionales de santé...**

- SST interentreprises agréé en 2015
- Tous secteurs d'activité y compris le bâtiment
- Arrondissement administratif de Toulouse
  
- 20 000 adhérents
- 250 000 salariés pris en charge annuellement
  
- 240 collaborateurs
- 63 médecins / 35 infirmiers / 30 techniciens / 7 AST
- 2 ergonomes / 1 toxicologue

- EHPAD
  - Sinistralité AT/MP croissante, le secteur des services et soins à la personne est devenu le premier secteur pour la sinistralité
  - Absentéisme maladie / turn-over
  - Nombreuses inaptitudes
  - La Carsat MP a entrepris une action qu'il serait utile de relayer
  - PST : Axe 1 objectif 2
- BTP
  - Malgré une baisse depuis plusieurs années, le BTP reste le 2<sup>e</sup> secteur en terme de sinistralité
  - Les chutes de hauteur sont une cause importante de mortalité AT
  - L'amiante reste un facteur de mortalité important et génère des coûts élevés
  - Les adhérents de l'Astia sont des TPE où la culture de prévention est à promouvoir
  - PST : Axe 1 objectif 3 (Amiante III.1 et chutes de hauteur III.2)

- CMR dans l'aéronautique
  - L'importance du secteur de l'aéronautique est une des spécificités de la région Occitanie
  - Pour l'Astia, de nombreux adhérents font partie de ce secteur (plus intérim)
  - Plusieurs CMR sont présents dans le secteur d'activité
    - Le Chrome hexavalent est un CMR répandu dans le secteur et pour l'instant il est difficile de le substituer
    - L'arrivée de nouvelles technologies (nanomatériaux) pose question
  - Sous l'impulsion de la Carsat et de la Direccte, un groupe régional multiacteurs a vu le jour
  - PST : Axe 1 objectif 3

- Prévention de la désinsertion professionnelle
  - Il y aurait 2,3 M de salariés en situation de handicap au sens large
  - Ces handicaps génèrent souvent une gêne dans le travail
  - 5 à 10 % des salariés seraient menacés de désinsertion professionnelle
  - L'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans alors que le taux d'emploi des 55-64 ans augmente
  - En Occitanie près de 478 000 personnes en âge de travailler bénéficient d'une prise en charge au titre des ALD
  - Maintenir les salariés au travail est un enjeu de non discrimination et un enjeu économique national
  - La question de la prévention de l'usure professionnelle est liée à celle de la désinsertion professionnelle
  - PST Axe 2 objectif 5 (maintien) et Axe 1 objectif 2 (prévention de l'usure)

- Objectifs principaux
  - Favoriser l'équipement des Ehpads en dispositifs motorisés d'aide à la manutention des résidents
  - Améliorer globalement les conditions de travail dans les Ehpads afin d'agir sur la sinistralité AT / MP et l'absentéisme maladie
- Résultats attendus
  - Une augmentation du taux d'équipement des Ehpads en dispositifs motorisés d'aide à la manutention
  - Une augmentation du taux d'utilisation réelle de ces équipements
  - Une augmentation du nombre d'animateurs prévention formés dans les établissements
  - Une sensibilisation des employeurs et des salariés sur la globalité des déterminants des TMS
  - La prise en compte des questions managériales et organisationnelles dans certains établissements

- Objectifs principaux
  - Accompagner les entreprises ciblées dans la mise en place d'au moins une action de prévention vis-à-vis de chacun des deux risques majeurs ciblés par l'action et plus largement les rendre actrices de la prévention.
- Résultats attendus
  - Un contact avec réalisation de la fiche d'entreprise dans l'ensemble des entreprises ciblées.
  - Une participation de 15 % des entreprises ciblées à des séances partenariales de sensibilisation collective.
  - Une progression de la création ou de la mise à jour du DUER au sein des entreprises ciblées avec un objectif de réalisation de 100% parmi les entreprises ayant participé aux séances de sensibilisation.
  - Une progression du nombre de salariés protégés de chacun des 2 risques majeurs par une mesure de prévention collective
  - Une progression du nombre de salariés protégés de chacun des 2 risques majeurs par un équipement de protection individuelle



- Objectifs principaux
  - Prévenir les effets sur la santé et la sécurité, liés à l'utilisation des agents chimiques dangereux, dont les CMR, dans le secteur de la sous-traitance aéronautique et spatiale.
  - L'objectif est de partager et mutualiser les connaissances, afin de travailler en prévention primaire.
- Résultats attendus
  - Appropriation de l'outil SEIRICH par les employeurs et/ou la personne ressource,
  - Réalisation de l'évaluation des risques : Identification des risques en lien avec les activités et les conditions d'exposition,
  - Elaboration de plan d'actions, dont :
    - Substitution des CMR,
    - Si impossible, mise en place de protections collectives adaptées,
    - Si insuffisant, après mesures de l'exposition professionnelle, mise en place d'EPI
  - Développement de la prévention primaire.

- Objectifs principaux
  - Favoriser l'aménagement des postes des salariés souffrant de pathologies chroniques
  - Améliorer la prise en charge médico-administrative des salariés souffrant de pathologies chroniques
  - Réduire la pénibilité de postes pourvoyeurs d'inaptitudes fréquentes

- Résultats attendus
  - Une augmentation des visites de pré-reprise.
  - Une augmentation des demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
  - Une augmentation de la sollicitation des organismes de placement spécialisé.
  - Une augmentation de la proportion de salariés maintenus en emploi au sein de l'entreprise après une demande d'aménagement de la situation de travail.
  - Une augmentation de la proportion de salariés maintenus en emploi au sein de l'entreprise après une déclaration d'inaptitude définitive au poste de travail.
  - La mise en place d'actions collectives de réduction de la pénibilité dans le secteur des Ehpad générateur de nombreux problèmes de maintien au poste pour des raisons de santé.



Merci de votre attention

*Votre Partenaire Santé Travail*